

Séance du vendredi, 29 novembre 2024 à 20h00

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

Conseillers élus : 19, en fonction : 18, présents : 13

**SECRETARE DE SEANCE** : M. Dominique FAULLUMEL (DGS)

**MEMBRES PRESENTS** : MM. Pascale AMANN, Sybille BAUER, Noé EBER, Pascal ERB, Chantal ESSLINGER, Christophe FRIEDRICH, Florian FRIEDRICH, Jean-Pierre IMBERT, Marie-Catherine MAETZ, Nathalie MALHOA, Loïc MULLER, Muriel RHINN, Denise SCHEITLÉ.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Mme Sophie GRASS (procuration à Loïc MULLER), M. Marc HAMEURY, M. Claude MAETZ (procuration à Pascale AMANN) Mme Sylvie SCHUMACHER (procuration à Muriel RHINN), M. Léon ZEHRINGER (procuration à Pascal ERB)

-----  
**ORDRE DU JOUR** : 1. Adoption du PV de la séance du 11 octobre 2024 – 2. Achat d'un bien immobilier – 3. Attributions de subventions - 4. Création de poste – 5. Création d'un emploi permanent – 6. Convention avec l'association Les Cavaliers de Griesheim et Environs – 7. Divers.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 OCTOBRE 2024**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024.

**30/2024 : ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été sollicité par les propriétaires de la maison située au 236 rue de la Libération à Griesheim-près-Molsheim, qui souhaitent vendre leur bien à la commune.

Monsieur le Maire estime que cette opportunité pourrait être bénéfique pour la commune, en raison notamment de l'emplacement stratégique en plein centre du village, à côté de l'église et tout proche de l'école élémentaire, de la bibliothèque et de la mairie.

Afin de poursuivre cette démarche, monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal et demande l'autorisation d'entamer la procédure d'acquisition : négociation avec les propriétaires, consultation des Domaines, etc....

Une fois le prix de vente ainsi que l'évaluation des Domaines connus, une nouvelle délibération sera présentée au conseil municipal afin de décider de l'acquisition ou non de cette maison.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**AUTORISE** monsieur le Maire à entamer la procédure d'acquisition de la maison, située au 236 rue de la Libération à Griesheim-près-Molsheim, incluant notamment la négociation avec les propriétaires et la saisine de France Domaines pour une évaluation officielle

**DE PREVOIR** une nouvelle délibération une fois le prix de vente connu afin de décider de l'acquisition ou non de cette maison

### **31/2024 : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- **Association des Retraités de Griesheim**
  - o Organisation du 11 novembre : **250,00 €**
  
- **Ecole élémentaire**
  - o Subvention sortie Graine de Cirque : **880,00 €**

### **32/2024 : CREATION DE POSTE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-624 portant obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°88-547 du 06 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu la délibération n° 65/2007 du conseil municipal du 25 octobre 2007 validant les ratios au titre de l'avancement de grade,
- Vu l'arrêté communal n°32/2021 du 21 mai 2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DECIDE** la création du poste d'agent de maîtrise principal permanent à temps complet à compter du 30 décembre 2024

### **33/2024 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire informe les conseillers que, pour assurer le bon fonctionnement du service technique (espaces verts – bâtiments), il convient de créer un emploi non permanent.

Il propose :

- de créer, à compter du 09 décembre 2024, suite à un accroissement temporaire d'activité, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup>
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer à compter du 09 décembre 2024, suite à un accroissement temporaire d'activité, un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, pour effectuer divers travaux d'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

- la durée hebdomadaire de travail sera de 35/35ème
- la rémunération sera fixée par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**34/2024 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES CAVALIERS DE GRIESHEIM ET ENVIRONS**

Vu la délibération du conseil municipal n°69/94 du 25 novembre 1994

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention de mise à disposition d'un terrain à l'association des Cavaliers signée en 1994 arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de poursuivre cette collaboration en signant une nouvelle convention.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du nouveau projet de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**ADOpte** le nouveau projet de convention entre la commune et l'Association les Cavaliers de Griesheim et Environs

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Journée solidarité : 30 novembre 2024
- Repas conseil municipal : 13 décembre 2024
- Prochain conseil municipal : 24 janvier 2025
- Commission locale eau/assainissement
- Maison Stiff : désamiantage lundi 02 décembre 2024 / Démolition en janvier 2025
- Affaisements rue des Roses / rue des Asperges
- Pannes différents lampadaires
- Budget 2025

**Fin de la séance : 21h30**

Le Maire,

Christophe FRIEDRICH



Le secrétaire de séance,

Dominique FAULLUMEL

